



CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™

A12 : Produits à base d'eau

FICHE TECHNIQUE SANTÉ/SÉCURITÉ (Conforme à OSHA 29 CFR 1910.1200)

SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

The QUIKRETE® Companies
5 Concourse Parkway, Suite 1900
Atlanta, GA 30328

Numéro de téléphone d'urgence
INFOTRAC 800 535-5053
Numéro de téléphone pour informations
800 282-5828

SDS A12
Révision : nov.-18

QUIKRETE® Nom du produit	N° code
RÉPARATION DE BITUME	8630-10, -15
RÉPARATION DE BÉTON	8620-10, -13
RÉPARATION DE MORTIER	8620-05, -09
JOINT DE FUSSURE EN BÉTON	8640-00
JOINT DE FUSSURE EN BLACKTOP	8640-05

UTILISATION DU PRODUIT : ADDITIF AU LATEX RÉPARATION LES PRODUITS À BASE DE CIMENT PORTLAND

VOIR LA PLUS RÉCENTE RÉVISION DE CE DOCUMENT À WWW.QUIKRETE.COM.

SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : Polymère acrylique

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Irritation aux yeux – Catégorie 2B

Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique – Catégorie 3

Toxicité orale aiguë – Catégorie 4

2.2a Mot de signalement Avertissement

2.2b Mentions de danger

Cause des irritations aux yeux

Peut provoquer une réaction allergique cutanée

Peut causer une irritation gastro-intestinale, respiratoire ou aux yeux

SDS A12

QUIKRETE Companies, LLC

11/6/2018

QUIKRETE**CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™**

Une exposition prolongée ou répétée peut causer des irritations cutanées
Dangereux en cas d'ingestion.

2.2c Pictogrammes



2.2d Mentions de danger

Ne pas manipuler le produit tant que toutes les précautions de sécurité n'auront pas été lues et comprises.

Portez des gants imperméables, comme le nitrile. Portez une protection pour les yeux et des vêtements de protection.

Ne pas manger, boire ou fumer lorsque vous utilisez ce produit.

Lavez-vous avec soin après la manipulation.

Utilisez uniquement dans un endroit avec une bonne ventilation.

Ne respirez pas les vapeurs.

Si sur votre peau (ou vos cheveux) : Enlevez tout vêtement contaminé et lavez-les avant de les réutiliser. Rincez la peau ou les cheveux à l'eau.

Si dans vos yeux : Rincez avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez vos verres de contact, le cas échéant, et si vous êtes en position de le faire. Continuez à rincer.

Si respiré : Déplacez-vous à l'air frais et installez-vous confortablement.

Si avalé : Rincez la bouche, ne PAS faire vomir.

Si vous remarquez une irritation significative de la peau, consultez un médecin sans attendre.

Consultez rapidement un médecin, si les symptômes sont importants et persistants.

Entreposez dans un endroit bien aéré. Assurez-vous que le contenant est bien fermé.
Disposez des contenants en respectant les règlements locaux.

2.3 Renseignements supplémentaires

2.3a HNOC – Dangers divers : Sans objet

2.3b Toxicité aiguë inconnue : Aucune

SECTION III – INGRÉDIENTS DANGEREUX/RENSEIGNEMENTS IDENTIFICATEURS

Composants dangereux

Résine de polymère

CAS N°

Sans danger

% par poids

30-60

SDS A12

QUIKRETE Companies, LLC

11/6/2018



CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™

Carbonate de calcium	1317-65-3	70-80
Eau	7732-18-5	15-40
Le Dioxyde de Titane	13463-67-7	1-2
Phtalate de Butylbenzyle	85-68-7	1-2

Les gammes de composition sont fournies en raison de la variabilité entre lots.
Aucun des constituants de ce produit n'est de toxicité inconnue.

SECTION IV – MESURES DE PREMIERS SOINS

Informations générales :

Enlevez immédiatement tout vêtement taché par le produit.

Après l'inhalation : Si la personne est inconsciente, placez-la sur le côté dans une position stable pour la transporter.

Après un contact avec la peau : Enlevez tout vêtement contaminé et lavez-les avant de les réutiliser. Rincez la peau ou les cheveux à l'eau.

Après un contact avec les yeux : Rincez avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez vos verres de contact, le cas échéant, et si vous êtes en position de le faire. Continuez à rincer.

En cas d'avalé : Traitez de façon symptomatique. Consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à quelqu'un qui est inconscient.

Symptômes aigus/à retardement : Consultez rapidement un médecin, si les symptômes sont importants et persistants.

SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Inflammabilité du produit : Il s'agit d'un produit à base d'eau qui ne représente aucun danger de feu ou d'explosion précis. La pellicule de polymère sèche brûlera. Le produit contient des niveaux bas de volatils organiques pouvant se dissiper en températures élevées.

5.2 Moyens d'extinction appropriés : Traitez pour les matériaux environnants

5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucun

5.3a Produits de combustion : Aucun

5.3b Risques d'explosion en présence de substances diverses : Non-explosif en cas de coups

SECTION VI – MESURES POUR DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Portez un équipement de protection (voir section VIII). Les personnes non protégées doivent rester éloignées.



CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™

Précautions environnementales : Ne pas laisser le produit pénétrer le réseau d'égout/les eaux de surface ou la nappe phréatique.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Disposez de matériau contaminé selon les dispositions de l'article 13. Assurez une ventilation adéquate.

Référence aux autres sections

Voir la section 7 pour les renseignements concernant la manutention sécuritaire.

Voir la section 8 pour les renseignements concernant l'équipement de protection individuelle.

Voir la section 13 pour des renseignements d'élimination.

SECTION VII – MESURES DE PRÉCAUTIONS À PRENDRE EN MATIÈRE DE MANUTENTION ET D'ENTREPOSAGE

Manipulation

Précautions à prendre pour garantir une manipulation sans danger : Assurez une bonne ventilation/évacuation du poste de travail. Portez un ÉPI approprié (voir section 8).

Renseignements sur la protection contre les explosions et les feux : Aucune mesure spéciale n'est requise.

Entreposage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage : Conservez le contenant bien scellé.

Utilisation(s) finale(s) précise(s) : Pas d'autres renseignements importants disponibles.

SECTION VIII – MESURES À PRENDRE POUR LE CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Composants avec des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail :

Composants dangereux	N° CAS	PEL (OSHA) mg/M ³	VLE (ACGIH) mg/M ³
Aucune			

8.2 Contrôles de l'exposition

Utilisez une ventilation appropriée afin de conserver les taux d'exposition sous les limites d'exposition recommandées.

8.3 Mesures générales de protection et d'hygiène

Maintenez à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirez immédiatement les vêtements souillés ou contaminés. Lavez toujours les mains avant les pauses et en fin de travail. Évitez tout contact avec les yeux ou la peau.

8.3a Équipement de protection personnelle

Protection pour les mains :

Portez des gants de la longueur appropriée afin de bien vous protéger en cas d'éclaboussures. Les gants en nitrile, néoprène et PVC offrent une protection adéquate en cas de contact accidentel.

Protection oculaire :

Portez une protection oculaire appropriée (des lunettes de protection bien ajustées pour vous protéger contre la poussière et les éclaboussures).

Protection respiratoire :

Non nécessaire en utilisation normale

SECTION IX – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES

Informations générales

Apparence

Forme : Liquide

Couleur : Varie

Odeur : Légère odeur d'ammoniac

Valeur du pH à 20 °C (68 °F) :

9,5-10,0

Point d'ébullition/intervalle d'ébullition :

> 100 °C (>212 °F)

Auto-inflammable :

Le produit n'est pas auto-inflammable.

Pression de vapeur à 21 °C (70 °F)

<1 (eau)

Densité à 25 °C (77 °F) :

1,6 à 1,8

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau :

Miscible

Contenu en COV :

VOC <1.5% by weight; VOC<0.1 g/L per EPA Method 24.

SECTION X – Stabilité et réactivité

Décomposition thermique/conditions à éviter : Combustibles puissants, matériaux qui réagissent à l'eau

Matières incompatibles : Agents combustibles puissants

Produits à décomposition dangereuse : Aucun

SECTION XI – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Voies privilégiées d'administration : Contact avec la peau ou les yeux, ingestion et absorption par la peau ou inhalation.

11.2 Symptômes associés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxicologiques :

Inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

Contact avec la peau : Cause des irritations cutanées.

Contact avec les yeux : Cause des irritations aux yeux.

Ingestion : Peut provoquer une irritation gastro-intestinale

11.3 Effets différés et immédiats connus ainsi que les effets chroniques induits par une exposition à court et à long termes

À court terme

Corrosion/irritation cutanée : Cause des irritations cutanées.

Domages/irritations graves aux yeux : Cause des irritations aux yeux.

Sensibilisation respiratoire : Non disponible

Sensibilisation de la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : (Catégorie 3) Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Risque d'aspiration : Non disponible

Long terme

Cancérogénicité : Non disponible

Mutagénicité des cellules germinales : Non disponible

Toxicité de la reproduction : Non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées : (Catégorie 2) Une exposition prolongée ou répétée peut causer des irritations cutanées.

Effets antagonistes/synergiques : Non disponible.

SECTION XII – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Comportement en systèmes environnementaux :

Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.



CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™

Information écologique supplémentaire :

Remarques générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

Méthode de traitement des déchets

Recommandations :

Ne pas permettre au produit de se déverser dans les cours d'eau ou les égouts. Jeter en respectant les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux.

Emballages vides non nettoyés

Recommandations : Jeter en respectant les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux.

Agent nettoyant recommandé : Eau, agents nettoyants si nécessaire.

SECTION XIV – INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

	DOT (É.-U.)	TMD (Canada)
Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé
Désignation officielle de transport ONU	Non réglementé	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé	Non réglementé
Groupe d'emballage (le cas échéant)	Non réglementé	Non réglementé

14.1 Dangers pour l'environnement :

Non disponible

14.2 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible

14.3 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne pas manipuler le produit tant que toutes les précautions de sécurité n'auront pas été lues et comprises.

SECTION XV – AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement/législation spécifique aux produits chimiques

Canada


CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™

Classification SIMDUT : Considéré comme un matériau dangereux selon le Règlement sur les produits dangereux tel que défini par les Règlements sur les produits contrôlés et est soumis aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) de Santé Canada. Ce document est conforme aux exigences du SIMDUT de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits contrôlés.

15.2 Norme fédérale (É.-U.)
Composants SARA 302/311/312/313

Aucun produit chimique dans ce matériel n'est soumis aux exigences de déclaration de SARA titre III Section 302, 311, 312 ou 313.

RCRA : Non classé à titre de déchet dangereux en vertu de la loi *Resource Conservation and Recovery Act* ou de ses règlements, *40 CFR § 261 et seq.*

CERCLA : Non classé à titre de substance dangereuse en vertu de la loi *Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA)*, *40 CFR §302.*

Planification de secours et le droit à l'information (SARA titre III) : Pas une substance extrêmement dangereuse en vertu de la section 302, et elle n'est pas un produit chimique toxique soumis à la section 313.

NTP : Non classé comme étant un carcinogène connu.

Carcinogènes OSHA : Non inscrit.

15.3 Lois de droit de connaître des États
California Prop. 65 Components

AVERTISSEMENT : Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus par l'État de la Californie pour causer le cancer, des malformations congénitales ou autres problèmes de reproduction.

15.4 Inventaire mondial

LIS Tous les composants de ce produit se retrouvent sur la liste LIS canadienne.

TSCA n° : Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA.

SECTION XVI – AUTRES INFORMATIONS

Dernière mise à jour : 1^{er} novembre 6, 2018

REMARQUE : Les informations et les recommandations ci-incluses sont basées sur des données qui sont vraisemblablement exactes. Cependant, aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons toutes responsabilités pour les effets nocifs qui peuvent être causés par l'exposition à la silice qui se trouve dans nos produits.

Préparé par

The QUIKRETE Companies, LLC



CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™

Fin